COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 22 novembre, à vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la mairie de Molières, sous la présidence de M. Alexandre LACOSTE, Maire.

Monsieur LACOSTE ouvre la séance à 21h00 et procède à l'appel des membres.

Nombre de conseillers en exercice : 11

<u>Présents</u>: Messieurs LACOSTE Alexandre, MARTIN Patrick, BESSE Hubert, BESSE Kevin, VEYSSIERE Xavier, Messieurs LAYMOND Éric, CASTANG Jean-Claude, Mme COOLEMAN Colette

<u>Absents excusés</u>: TRAVERT Rodolphe, KOEGLER Jean (pouvoir donné à MARTIN Patrick)

Absents:

COUTOU Anthony

M. Patrick MARTIN est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 13 septembre 2023

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité ; il est signé en séance.

2/ Demande de subvention au Conseil Départemental : chauffage multiple rural

Le Maire fait part au conseil municipal du projet d'installer un poêle à bois et de réaliser la cheminée adaptée. Le montant des travaux est évalué à 4543,20€HT. La commune serait éligible pour une subvention du CD24 de 20%. Le Maire propose de déposer une demande au Conseil Départemental pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve de déposer une demande de subvention au Conseil Départemental pour l'installation d'un poêle à bois et d'une cheminée au multiple rural.

3/ Périmètres délimités des abords (PDA)de Monuments Historiques PLUi

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été proposé par les services de l'Etat de mettre à jour les PDA. Les nouvelles cartes avaient été diffusées aux conseillers préalablement à la réunion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve les nouveaux PDA.

Page 1 sur 3

4/ Statuts CCBDP

Monsieur le maire présente les modifications à apporter aux statuts de la CCBDP. Plusieurs conseillers font remarquer que, une fois de plus, la commune doit approuver quelque chose qui a déjà été approuvé en conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve les modifications des statuts de la CCBDP.

5/ RPQS Assainissement collectif et non collectif 2022

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Assainissement Non Collectif (RPQS).

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Il est transmis aux communes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Après en avoir délibéré, à 7 voix pour et 2 abstentions (Éric LAYMOND et Patrick MARTIN), le conseil municipal approuve le RPQS 2022 du service d'Assainissement Non Collectif de la CCBDP

6/ Projet d'Aménagement Global de la Vallée de la Dordogne

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de voter un soutien au nouveau projet d'aménagement de la Vallée de la Dordogne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le nouveau Projet du Conseil Départemental à 8 votes Pour et Vote contre (Patrick MARTIN)

7/ Adhésion Association Bastides du Périgord 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve le renouvellement de l'adhésion 2023 de notre commune à l'Association des Bastides du Périgord.

8/ Nomenclature budgétaire et comptable M57

Vu l'avis favorable du comptable public en date du 05/07/2023 pour l'application du référentiel M57 avec le plan comptable développé pour la commune de MOLIERES au 1^{er} janvier 2024 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter à compter du 1er janvier 2024 la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée.

9/ Cadeaux Noel enfants de la commune

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la reconduction de l'opération de distribution des cartes cadeaux « Livres » aux enfants de la commune de Molières.

Page 2 sur 3

10/ Date vœux du maire 2024

Monsieur le Maire propose aux conseillers 2 dates pour la cérémonie des vœux 2024 : le 6 ou le 13 janvier. La date du samedi 6 janvier à 16h00 est retenue. Elle aura lieu à la Salle des fêtes.

11/ Questions diverses

11.1/ Présentation de la carte PLUi

Le Maire présente la carte du PLUi.

Les conseillers confirment leur accord pour que le Maire donne son accord pour l'arrêt du PLUi dans son développement à ce jour lors du conseil communautaire du 28 novembre.

11.2 Installation des décorations de Noël

Il est donné rendez-vous aux élus qui le peuvent le Samedi 2 décembre à 14 h pour installer les décorations de Noël dans le bourg.

11.3/ Installation des caméras de sécurité.

Il est proposé de relancer la gendarmerie suite à la proposition, afin d'installer des caméras de sécurité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 heures 15.

Signatures:

Le Maire,

Le secrétaire de séance, Premier Adjoint,

LACOSTE Alexandre

Page 3 sur 3